



INTERVIEW

« Nos votes s'inscrivent dans une logique de développement durable »



PHILIPPE DUTERTRE

**Président du
directoire d'Agicam
et Prado Épargne.**

administrateurs doivent être compétents, indépendants, disponibles et motivés. Par ailleurs, la rémunération des dirigeants doit être d'un niveau raisonnable par rapport au secteur d'activité et à la capitalisation boursière de l'entreprise. Quant à la rémunération variable, elle doit être stimulante et doit prendre en compte des incitations à long terme. Les augmentations de capital ne doivent pas être excessives et présenter un droit préférentiel de souscription. Elles ne doivent pas servir de dispositif anti-OPA. Enfin, les commissaires aux comptes doivent être libres d'intérêt.

Quel est le périmètre du vote ?

Aussi large que possible. La capacité à nous accompagner dans cette dimension a été un point dirimant quant au choix de certains prestataires. Aujourd'hui, plus de 80 % de notre encours action est couvert par notre politique de vote. Nous exerçons systématiquement nos droits de vote vis-à-vis des entreprises dont nous détenons plus de 0,5 % du capital ainsi que celles présentes dans les portefeuilles gérés selon un filtre ISR(*).

PROPOS RECUEILLIS PAR R. M.

(* *Investissement socialement responsable.*)

Quelles sont les grandes lignes de la politique de vote d'Agicam ?

La politique de vote d'Agicam s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilisation des investissements, elle-même déclinaison de la politique de développement durable du groupe AG2R La Mondiale auquel elle appartient. Dans ce cadre, une cartographie des principaux enjeux sociétaux (de type ESG, environnement, social et gouvernance) du groupe AG2R La Mondiale a été dressée, en conformité avec la culture du groupe, ses métiers, son mode de gouvernance, les attentes de ses différentes parties prenantes, et ses valeurs, telles la solidarité, la proximité et la performance. En pratique, cela se traduit par l'application des principales règles suivantes : une action égale une voix ; la transparence des comptes est exigée ; les réserves doivent être affectées de façon à permettre le bon développement de l'entreprise ; les